

District de la Corrèze

Siège social :

35 Rue Léon Branchet - 19100 BRIVE

Accueil :

Tél. : 05.55.17.74.00.

Site :

<http://foot19.fff.fr>

E-mail :

district@foot19.fff.fr

Horaires d'ouverture des Bureaux

Du Lundi . Mardi . Mercredi - Jeudi :

8 H 00 à 12 H 00 . 14 H 00 à 18 H 00

Vendredi :

8 H 00 à 12 H 00 . 14 H 00 à 17 H 00

Samedi :

9 H 00 . 12 H 00

Agenda :

Bureau d'Appel : Lundi 2 Mars 2020 à 18 H 00

Commission Féminisation : Mardi 3 Mars 2020 à 19 H 00

Commission Féminine : Mardi 10 Mars 2020 à 18 H 30

Commission Partenariat : Mardi 17 Mars 2020 à 18 H 30



Sommaire

Infos.....p 1 . 2 - 10 et 11

Procès-verbauxõ õ õ õ õ ...õ p 3 à 9

Partenaires institutionnelsõ p 12

Partenaires privésõ .. p 13 - 14 . 15 . 16 . 17 . 18 et 19

JOURNEE DE FEMINISATION

8 MARS 2020



Le District de Football de la Corrèze et la Commission Féminisation à l'occasion de la Journée de la Femme le **Dimanche 8 Mars 2020** mettent en place la « **Journée de la Féminisation** ».

Lors de cette journée, la Commission vous invite à mettre à l'honneur vos licenciées Féminines de votre club (ex. : coup d'envoi du match, haie d'honneur par les joueurs, remise de bouquets de fleurs, etcõ).

Nous espérons que votre club participera à cette action et que ensemble, nous élargirons le réseau des femmes impliquées dans le milieu du Football.

*Le Président de la Commission Féminisation
G. ESTEVES*



REUNION DE SECTEUR



LUNDI 9 MARS 2020
de 19 H 00 à 21 H 00
à ST MARTIAL DE GIMEL
(Salle Municipale)

Clubs concernés :

US BUGEAT . AS CHAMBERET . CA CHAMBOULIVE . O. MAUMONT . US
LE LONZAC 96 . AS SEILHAC . US ST CLEMENT . AM ST HILAIRE
VENARSAL . FC ST JAL . AS ST MARTIAL DE GIMEL . TULLE FOOT
CORREZE . FC UZERCHE . AS TREIGNAC . AAJF TULLE.

Le Secrétaire Général
C. FARGES



FRAIS D'ARBITRAGE

Match COUPE DE LA CORREZE : AS JUGEALS-NOAILLES / ES USSEL du 1/02/2020 :

Arbitres : Mrs SAINNEVILLE Jean-Marie . ALI Saindou . SOULA Ahamadi.

Les frais d'arbitrage soit 87,80 " seront débités par moitié soit 43,90 " aux clubs de l'AS Jugeals/Noailles et l'ES Ussel pour crédit à Mr SAINNEVILLE Jean-Marie.

De plus, des frais de dossier d'un montant de 10,00 " chacun seront débités aux clubs de l'AS Jugeals/Noailles et l'ES Ussel.

Match COUPE MAURICE LEBLANC : APCS MAHORAIS BRIVE / US DONZENAC (20 du 23/02/2020 :

Arbitre : Mr ABDALLAH Mohamed.

Les frais d'arbitrage soit 51,00 " seront débités par moitié, soit 25,50 " au club de l'US Donzenac pour crédit à Mr ABDALLAH Mohamed.

De plus, des frais de dossier d'un montant de 10,00 " seront débités au club de l'US Donzenac.

Match DEPARTEMENTAL 4 È Poule C : AS ST VIANCE (2) / USRM-LARCHE (3) du 23/02/2020 :

Arbitre : Mr CHAUSSON Quentin.

Les frais d'arbitrage soit 65,40 " seront débités par moitié soit 32,70 " au club de l'USRM/Larche pour crédit à Mr CHAUSSON Quentin.

De plus, des frais de dossier d'un montant de 10,00 " seront débités au club de l'USRM/Larche.

*Le Secrétaire Adjoint
D. DECHERF*

*Le Secrétaire Général
C. FARGES*





COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 20 Février 2020

Présents : Mrs LAFLAQUIERE Luc . JUGIE Christophe . LAURENT René . LAVAL Jacques . SALLES Guy.

Assiste : Mr BESSE Franck.

Excusés : Mrs JAMALI Zak . DUPUY Hervé.

Toutes les décisions publiées dans ce Procès-Verbal tiennent lieu de **NOTIFICATION OFFICIELLE AUX CLUBS ET AUX ARBITRES**.

Toutes les décisions sont susceptibles d'APPEL devant la Commission Départementale d'Appel du District de Football de la Corrèze, dans les conditions de délai (7 Jours à partir de la parution du Procès-Verbal) et conformément aux dispositions de l'Article 30 des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine. Les droits d'examen (80 Euros) devront être joints.

1/ APPROBATION DU PV DU 19 SEPTEMBRE 2019 :

Le PV de la dernière réunion de la Commission Statut de l'Arbitrage est approuvé à l'unanimité.

2/ SITUATION DES ARBITRES :

A la suite de la réunion du 19/09/2019, la Commission avait envoyé aux arbitres LANGIN Philippe et VERGNE Simon une demande sur leur situation personnelle.

Réponses lues. Mr LANGIN Philippe habite à Tauriac (46) et Mr VERGNE Simon à Brive-la-Gaillarde.

Mr VERGNE couvrira le club FREP ST GERMAIN pour la saison 2019/2020, ce qui n'est pas le cas de Mr LANGIN (Article 30 du Statut de l'Arbitrage).

Suite à l'arrivée de Mr BERRIER Mickaël de la Ligue d'Alsace en Octobre 2019 (pour raisons professionnelles), la Commission accorde sa mutation pour le club d'AUVEZERE MAYNE FC conformément à l'Article 33 du Statut de l'Arbitrage.

3/ COURRIER :

FREP ST Germain :

Courrier lu.

4/ SITUATION DES CLUBS REGIONAUX :

La situation des clubs régionaux est abordée.

Mr ROBIN André, Arbitre du CA MEYMAC, a transmis son contrat de travail pour une mission à l'étranger.



5/ SITUATION DES CLUBS DEPARTEMENTAUX :

LISTE DES CLUBS DÉPARTEMENTAUX DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA CORRÈZE EN INFRACTION AU 31 JANVIER 2020.

Conformément à l'Article 48 È Alinéa 4 du Statut de l'Arbitrage, les candidats reçus à l'examen de formation initiale AVANT LE 31 JANVIER 2020 sont inclus dans l'effectif arbitres des clubs concernés. Toutefois il appartient à chaque Président(e) de veiller au bon accomplissement des formalités administratives et médicales de l'engagement permettant ensuite au candidat de accomplir ses obligations.

Tous les Arbitres qui ont effectué une demande de licence sont pris en compte. Les arbitres comptant au titre de l'Article 35 sont également comptabilisés.

Application de l'Article 35 : Tout arbitre formé par un club (1^{ère} licence) qui quitte celui-ci autre que pour un motif de violence ou de atteinte à l'éthique, continue à couvrir son club formateur pendant deux saisons sous réserves de l'accomplissement des obligations au niveau du nombre de rencontres à effectuer. Ce bénéfice est automatiquement signifié dans les procès-verbaux et pris en compte lors de l'étude des dossiers de mutations.

La Commission procède à l'étude de la situation des clubs départementaux au 31 Janvier 2020.

Les clubs ne figurant pas sur cette liste sont réputés en règle, mais leur situation définitive ne sera établie qu'en Juin 2020 après examen du nombre de matchs dirigés par leurs arbitres.

Le nombre de rencontres prévu à l'article 34 du Statut de l'Arbitrage est fixé à 16 (dont 8 pendant les matchs retours). Ce nombre est réduit à 6 rencontres pour les arbitres stagiaires nommés avant le 31 Janvier de la saison en cours.

Départemental 1

- **ES BRIVE PORTUGAIS** : manque 1 arbitre . 1^{ère} année d'infraction . Amende 120 "
- **CA EGLETONS** : manque 1 arbitre . 1^{ère} année d'infraction . Amende 120 "
- **FREP ST GERMAIN** : manque 1 arbitre . 2^{ème} année d'infraction . Amende 240 "
- **AS SEILHAC** : manque 1 arbitre . 2^{ème} année d'infraction . Amende 240 "

Départemental 2

- **CA CHAMBOULIVE** : manque 1 arbitre . 2^{ème} année d'infraction . Amende 100 "

Départemental 3

- **CA EYGURANDE/MERLINES** : manque 1 arbitre . 1^{ère} année d'infraction . Amende 50 "
- **AS USSEL TURCS** : manque 1 arbitre . 2^{ème} année d'infraction . Amende 100 "



COMMISSION GESTION DES COMPETITIONS SENIORS

Réunion du 25 Février 2020

Présents : Mmes CHAMINANT Fanny . BRAGA Nadine . Mrs FARGES Claude . BROCC Jean-Claude . LEYGE Marc.

Excusés : Mrs BOUDET Alexandre . CHARTIER Gérard . TREMOUILLE Serge.

1/ FORFAITS :

Match D3 - Poule A n° 21723377 È AS VIGNOLS/VOUTEZAC (2) / SS STE FEREOLE (2) du 16/02/2020 :

Pris note du forfait de l'AS VIGNOLS/VOUTEZAC (2).

Le club de l'AS VIGNOLS/VOUTEZAC sera débité de la somme de 30 " .

Match D3 - Poule C n° 21723558 È AS MARCILLAC/CLERGOUX / FC ARGENTAT (3) du 16/02/2020 :

Pris note du forfait du FC ARGENTAT (3).

Le club du FC ARGENTAT sera débité de la somme de 30 " .

Match D3 - Poule D n° 21723645 È US SORNAC / CA EGLETONS (2) du 15/02/2020 :

Pris note du forfait du CA EGLETONS (2).

Le club du CA EGLETONS sera débité de la somme de 30 " .

Match D4 - Poule A n° 21798654 È CUBLAC/BRIGNAC (2) / AUVEZAIRE MAYNE FC (3) du 16/02/2020 :

Pris note du forfait de CUBLAC/BRIGNAC (2)

Le club du FC CUBLAC sera débité de la somme de 30 " .

Match D4 - Poule B n° 21798883 È SS STE FEREOLE (3) / AS VITRAC/CORREZE (2) du 16/02/2020 :

Pris note du forfait de l'AS VITRAC/CORREZE (2)

Le club de l'AS VITRAC/CORREZE sera débité de la somme de 30 " .

Match D4 - Poule C n° 21799040 È ES LAPLEAU / AS AIX du 23/02/2020 :

Pris note du forfait de l'AS AIX.

Le club de l'AS AIX sera débité de la somme de 30 " .

Match Coupe de la Corrèze n° 22177286 È AS SEILHAC / FC ARGENTAT du 21/02/2020 :

Pris note du forfait de l'AS SEILHAC . FC ARGENTAT qualifié pour le tour suivant.

Le club de l'AS SEILHAC sera débité de la somme de 30 " .



Match Challenge des Réserves n° 22179880 È SS STE FEREOLE (3) / FREP ST GERMAIN (2) du 23/02/2020 :

Pris note du forfait de SS STE FEREOLE (3) . FREP ST GERMAIN (2) qualifié pour le tour suivant.

Le club de SS STE FEREOLE sera débité de la somme de 30 " .

2/ FEUILLE DE MATCH NON INFORMATISEE :

Match D4 - Poule C n° 21799038 È AS USSEL TURCS (2) / CA MEYMAC (3) du 23/02/2020 :

Feuille de match non-informatisée . courrier explicatif de Mr LANIER, arbitre auxiliaire de la rencontre.

Pris note.

3/ DEMANDE DE MODIFICATION :

Match Coupe Maurice Leblanc n° 22179609 È AS ST PANTALEON (4) / ENT BARRAGES XAINTRIE du 23/02/2020 :

Demande de modification de l'AS ST PANTALEON et acceptée par le club adverse pour la modification de l'horaire de la rencontre.

Le club de l'AS ST PANTALEON sera débité de la somme de 5 " .

4/ TIRAGE DES COUPES DEPARTEMENTALES :

Préparation du tirage des Coupes Départementales Séniors, Jeunes et Féminines qui aura lieu le 2 Mars 2020 à 19 H 00 au siège du District de Football de la Corrèze.

Les clubs qualifiés pour ces compétitions sont invités à assister à ces tirages.

La Secrétaire de Séance
N. BRAGA

Les Présidents de la Commission
F. CHAMINANT . C. FARGES





COMMISSION TECHNIQUE

Réunion du 22 Février 2020

Présents : Mrs LENOIR Gérard . COELHO Olivier . BRANDY Yorick . BRAMAT Antonin . AMARU Maxime . BROSSARD Stéphane . VAILLANT Fabrice . ARTIEL Florent . AUBRY Laurent . CAQUINEAU Philippe . SIMONET Sylvain . BUISSON Laurent . DA SILVA Alexandre . BARON Jérôme . Mme CLAUZEL Sandrine.

1/ INFORMATIONS : G. LENOIR.

- Compte rendu de la Commission Régionale Technique à St Emilion du 15/02/2020 avec l'intervention de Nadi DERRAN (Coach mental du Sport).
- Compte rendu de la réunion de l'AEF19 (son rôle, le bilan et son organisation).
- Classe Sportive de Allasac : projet de ouverture d'une classe élite filles.
- Représentation des éducateurs dans les instances.

2/ TRAVAIL DE PRODUCTION EN GROUPE DE TRAVAIL SUR LES THEMES :

- Projet de statut des Educateurs au niveau départemental (obligations en D1 Séniors et divisions supérieures District chez les jeunes U13, U14, U15 et U17).
- Séances de Perfectionnement District pour les différentes catégories de jeunes U11-U12G.
- Contenu Stage U14G et U12/U15F.

3/ INFORMATIONS DTN et ETR : O. COELHO.

- LFNA : invitation pour les RTJ identifiés et ceux qui ont fait la formation pour une réunion (alternance terrain et salle) sur 2x3 heures. Mise en place Saison 2020/2021.
- Suivi des éducateurs dans les clubs.
- Formation de niveau 2 (formation à Limoges en Juin 2020). Certificateur = formateur niveau 2.
- Mise en place d'un BMF départemental ; cursus aménagé sur 3 ans et contrat de 3 saisons entre l'éducateur formé et le club.
- Action de recyclage des CFF annuelle de 4 heures à mettre en place.
- Développement des Centres de Perfectionnement gardien de but dans les Districts.
- Développement des Centres de Perfectionnement U11/U12G.
 - Interdistricts U13G à 8 par secteurs.
 - Interdistricts U14F à 8 par secteurs.
 - Interdistricts U14G Rassemblements à 12 Districts.
 - Interdistricts U15G par poules de 4 ou 6.

Dates des Interdistricts Saison 2019/2020 :

- 21 Mars 2020 : U13G et U14F
- 25 et 26 Avril 2020 : U14G



4/ LABELS SENIORS : O. COELHO.

14 clubs à visiter pour audit par la Commission avant le 15 Mai 2020 : ESA Brive . SS Ste Féréole . CA Eygurande . ES Ussel . AS Meyssac . US Donzenac . ES Ussac . US Le Lonzac 96 . Tulle Foot Corrèze . ES Portugais Brive . FC Cornil/Ste Fortunade . Auvézère Mayne FC . FC Cosnac . O. Larche la Feuillade.

5/ INFORMATIONS DAP : Y. BRANDY.

Finales jeunes à Ussac et Brive.

- Finale Festival U11 le 11 Avril 2020.
- Finale U13 Pitch le 4 Avril 2020.

Tous les membres de la Commission sont sollicités pour la mise en place et la réussite de ces 2 journées.

Les clubs organisateurs seront visités en amont pour la mise en place du cahier des charges relatif à ces manifestations.

*Le Président de la Commission Technique
G. LENOIR*





Concours de recrutement



**Lycée Henri
Bassaler**
Brive-Voutezac
(près d'Objat)
05 55 25 82 31
<http://www.legta-brivevoutezac.fr>

Section foot féminine
Section foot masculine

2nde GT, 2nde BAC Pro,
1ère STAV, 1ère BAC Pro

Mercredi 8 Avril 2020
à 14 h

LE DÉPARTEMENT AGRICOLE ANIMÉ
**L'AVENTURE
DU VIVANT**
Avec les métiers d'avenir nationaux



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**





LIG'OBAZINE

7ème édition

Dimanche 22 mars 2020

AU PARC TOURISTIQUE DU COIROUX
Challenge MLK Sports

Courses



14 km Départ à 9h30
11€ sur préinscription
13€ sur place

7 km Départ à 9h45
10€ sur préinscription
12€ sur place

Casse-crôte
OFFERT
à l'arrivée



Marches



10 km Départ 9h15
10€ (tarif unique)

3,6 km Départ à 10h15
5€ (tarif unique)

Je me



igue contre le cancer

LA LIGUE

CONTRE LE CANCER

Inscriptions sur ok-time.fr - onglet «Événements»
Renseignements : 05 55 20 94 52

LA TOTALITÉ DES BÉNÉFICES SERONT REVERSÉE À LA LIGUE CONTRE LE CANCER COMITÉ DE LA CORRÈZE



PARTENAIRES INSTITUTIONNELS





PARTENAIRES PRIVES

la montagne

SAT CONCEPT
L'ère du Numérique

Audiotextuel - Télécom - Réseau - Vidéo Surveillance - Fibre Optique

SDEL
LIMOUSIN

citéos

17 Rue Denis Papin . B.P 135
19361 MALEMORT SUR CORREZE Cedex
Tél. : 05.55.92.17.40 . Fax : 05.55.92.04.95

A B AIE fenêtre
l'artisan de votre confort

A B AIE C. FENETRES
PVC- ALU - BOIS
6 Rue Marcelin ROCHE
19100 BRIVE
Tél:05.55.17.68.57
Fax:05.55.17.69.78

le **5**
Bar de nuit



PARTENAIRES PRIVES

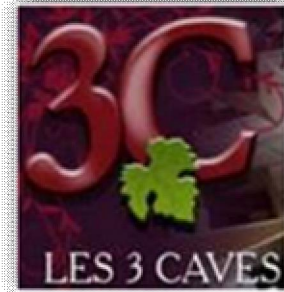


Garage **POUJET**





PARTENAIRES PRIVES





PARTENAIRES PRIVES

Intermarché
SUPER

operlis
CREDIT

AEL
Bureautique
PARTENAIRE
RICOH
★★★ EXPERT
PHOTOCOPIEUR
MOBILIER bureau
Papeterie aux entreprises
05.55.24.04.12
BRIVE
21 MARQUISE BRIVE

crit

Travaillons ensemble

RÉSEAU
Krill
100 % gourmand

AUTOCONTROL
L'INSPECTION TECHNIQUE

SCIERIE
LEYGE

VILELA ROMÉO

M-V CONSTRUCTION

La Rode
19270 USSAC
06.50.53.70.42
m-v-construction@orange.fr



PARTENAIRES PRIVES





PARTENAIRES PRIVES



YVES JONCOUX
CARROSSERIE POIDS LOURDS
SERRURERIE GENERALE
 portail/ clôture/pose de porte sectionnelle
 LE BOURG 15380 ANGLARDS DE SALERS
 TEL : 06/70/51/32/13 - Mail : yves.joncoux@wanadoo.fr
 Siret : 34178670500010 - code APE : 2920Z
 N° TVA Intracommunautaire : FR93341786705





PARTENAIRES PRIVÉS



ÉCO SOLAIRE

Panneaux solaires photovoltaïques
Maintenance photovoltaïque

Boulevard Pasteur - 15200 Mauriac
Tél. : 04 71 40 42 34 - 06 45 73 80 94
E-mail : sarleco.solaire@orange.fr

MAÇONNERIE - BÉTON ARMÉ - ENDUITS
Nouv & rénovatix

SARL KESKIN

Siège Social - 19200 USSEL
Tél. 05 55 72 28 30
Fax 05 55 72 15 91
email : keskin19@orange.fr
www.keskin-sarl.com
Présent sur dpt 19-63-15-23

MAAD Architectes
Rond point du Colombier
19600 Saint Pantaléon de Larche
05.55.88.36.15

CFA
BÂTIMENT
TULLE

Vente et installation d'appareils
Service après-vente - Ramonage
Vente de granulés bois

Poêles & CHEMINÉES
RITOU

9 rue d'Enchalade - BP 94 - 15200 MAURIAC
Tél. 04.71.68.67.21 www.cheminee-cantal.fr